

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT AVIT DE TARDES**

DELIBERATION N° 2021/29 DU 01 OCTOBRE 2021

Portant sur la vente des parcelles A 03,18,20,33,36,313,324

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- En exercice : 11
- Présents : 09
- Représentés : 0
- Votants : 09
- Exprimés : 09
- Pour : 09
- Contre : 0

Le Conseil Municipal de Saint Avit de Tardes s'est réuni le 01 octobre 2021 à 20 heures 00, dans le lieu habituel de ses séances, selon convocation du 21/09/2021 sous la présidence de : LEGROS Pierrette, Maire.

Présents : BLANCHON Pascaline, CHABREDIER Sylvie, GIRAUD David, LAFORGE Valérie, LAMY Roland, LEGROS Francis, LEGROS Gilles, VILLETTELLE Suzanne.

A été désigné secrétaire : GIRAUD David.

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Monsieur Alain FOURNET qui souhaite acquérir les parcelles AO 3,18,20,33,36,313 et 324 sise à Lascaux d'une superficie totale de 1ha15a29ca.

Ces terrains sont des petites parcelles insérées au milieu des parcelles de la propriété de Monsieur Alain FOURNET et proviennent de biens sans maîtres incorporées dans le domaine communal par arrêté du maire n° 2020/04 en date du 23/06/2020.

Ces biens ont été estimés par délibération N° 2021/21 du 09/07/2021 à 1 800 € l'hectare.

Considérant qu'en raison de cette seule demande, et de la situation de ces parcelles insérées au milieu des parcelles de la propriété de Monsieur Alain FOURNET
Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de vendre la totalité de ces parcelles à Monsieur Alain FOURNET,
- Fixe le prix de vente à la somme de : 1 800 € l'hectare, soit 2075,22 €.
- Désigne Monsieur LEGROS Gilles, 1^{er} Adjoint pour procéder à la signature de l'acte administratif
- Décide que les frais de publicité seront à la charge de l'acquéreur.

Fait et délibéré les : jour, mois, an que dessus.
Pour copie conforme
LE MAIRE, Pierrette LEGROS

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture le :15/10/2021
Et Affichage du :19/10/2021